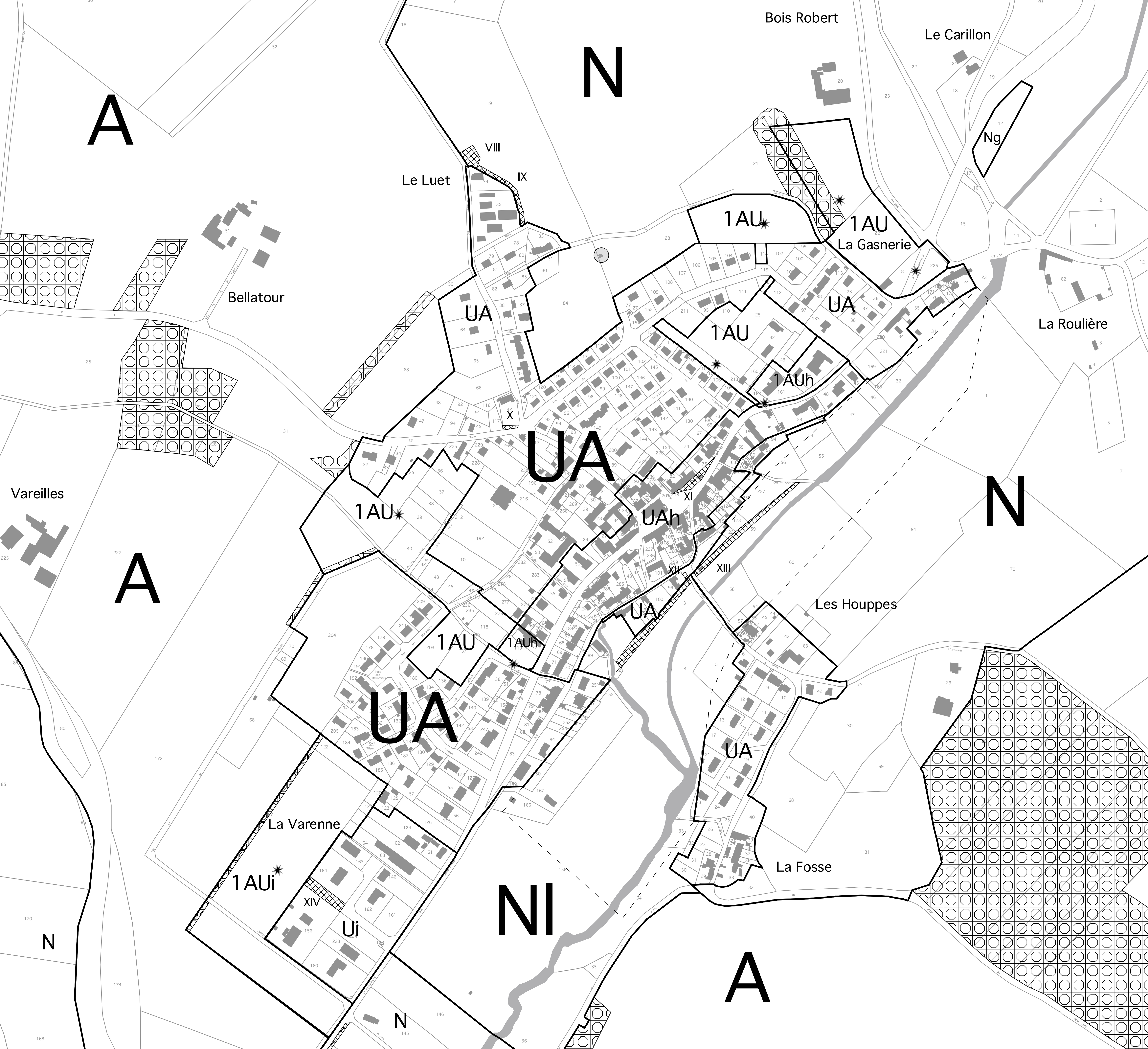




Commune d'Azé

Département de Loir et Cher

Plan Local d'Urbanisme

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal du
approuvant la révision du Plan Local d'Urbanisme

Le bourg

4.2

Agence Roumet-Guitel urbanisme, développement et paysage
40, rue des Rouliers
28 000 Chartres
Tél : 02 37 35 00 00

Ech : 1/2000

Février 2008

LEGENDE

Limite de zone ou secteur

Limite indicative de zone inondable
(basée sur le niveau des plus hautes eaux connues)

Construction existante ne figurant pas au cadastre

Espaces Boisés classés

Espaces Boisés à créer

Emplacement réservé

Patrimoine à protéger au titre de l'article L123 -1 7°

Secteur faisant l'objet d'une orientation particulière d'aménagement

UA - Zone urbaine

UAh - Secteur caractérisé par une réglementation particulière des hauteurs

Ui - Zone d'activités

1AU - Zones à urbaniser

1AUh - Secteur caractérisé par une réglementation particulière des hauteurs

1AUi - Zones à urbaniser à vocation d'activités

2AU - Zone à urbaniser à long terme

A - Zone agricole

N - Zone naturelle

Ne - Secteur englobant les écarts bâtis

Ng - Secteur destiné à l'accueil des gens du voyage

Ni - Secteur à vocation de loisirs

Nh - Secteur particulier constitué autour de certains hameaux